

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le 12 mars à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Thierry MARCJAN, Président.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires** Nicolas PETERLINI **membre suppléant**.

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Pierre OSER, Emmanuelle PY, Christian RAYOT.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Jean Claude BOUROUH à Jean Louis HOTTLET, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Denis BANDELIER à Nicolas PETERLINI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 03 mars	Le 9 mars	En exercice	41
		Présents	27
		Votants	29

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean Louis HOTTLET est désigné.

### **2020-02-09A Budget Service Eau potable-Compte Administratif 2019**

*Rapporteur: Thierry MARCJAN*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;*

*Vu la délibération 2019-03-09 C du 11 avril 2019 adoptant le budget primitif 2019 ;*

L'année 2019 a surtout été marquée par :

- La continuation des travaux de remise en conformité de la production d'eau potable de Grandvillars avec la mise en fonction d'un filtre à charbon actif au réservoir, le changement des pompes de la station de pompage avec le nettoyage des drains, de la télégestion et des armoires électriques,
- L'engagement du marché de la liaison de l'UDI de Delle à l'UDI de Beaucourt,

- Le lancement du nouveau Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable,
- Le lancement des analyses d'autocontrôle de la qualité d'eau de la source du Val à Saint-Dizier-l'Evêque.

### Les grandes lignes du CA 2019 en eau potable (hors restes à réaliser)

Section de fonctionnement		
En dépenses		
Chap. 11	Charges à caractères générales dont	1 000 528,86 €
604	Achats d'études	9 440,00 €
605	Achat d'eau	234 670,88 €
6061	Fournitures non stockables (énergie, eau)	70 525,01 €
6063	Fournitures de petit équipement	31 040,96 €
6071	Compteurs	24 227,50 €
6152	Entretien et réparations biens immobiliers	390 099,21 €
617	Etudes	44 906,86 €
6287	Remboursement de frais	79 077,90 €
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	48 415,00 €
Chap. 12	Charges de personnel	512 000,00 €
Chap. 14	Reversement Agence redevance pollution	250 685,00 €
Chap. 022	Dépenses imprévues	0 €
Chap. 023	Virement à l'investissement	0 €
Chap. 042	Amortissements	490 231,39 €
Chap. 65	Perte sur créances irrécouvrables	13 273,47 €
Chap. 66	Intérêts d'emprunts	90 991,21 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	83 183,78 €
Chap. 68	Provisions pour risques et charges	0 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>2 440 893,71 €</b>
En recettes		
Chap. 042	Amortissements de subventions	15 361,00 €
Chap. 70	Ventes de produits dont	2 211 826,80 €
70111	Vente d'eau aux abonnés	1 904 134,26 €
701241	Redevance pour pollution	255 548,28 €
704	Travaux (branchements neufs)	52 144,26 €
Chap. 74	Subventions d'exploitation	0 €

Chap. 75	Autres produits	0 €
Chap. 77	Produits exceptionnels	65 827,41 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>2 293 015,21 €</b>

**Le budget de fonctionnement est en déficit 149 166,06 €.**

<b>Section d'investissement</b>		
<b>En dépenses</b>		
Chap. 040	Amortissements	15 361,00 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales	0,00 €
Chap. 16	Capitaux des emprunts	196 697,39 €
Chap. 21	Immobilisations (travaux)	786 310,36 €
Chap. 23	Immobilisations en cours (travaux)	25 508,90 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>1 023 877,65 €</b>
<b>En recettes</b>		
Chap. 021	Virement du fonctionnement	0 €
Chap. 040	Amortissements	490 231,39 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales	0,00 €
Chap. 16	Emprunts	0,00 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	0,00 €
		<b>490 231,39 €</b>

**Le budget d'investissement est en déficit de 533 646,26 €.**

### **Les grandes lignes du CA 2019 eau potable avec les restes à réaliser**

#### **En fonctionnement,**

Dépenses : 2 442 181,27 €

Recettes : 2 293 015,21 €

**Le budget de fonctionnement est en déficit 147 878,50 €.**

#### **En investissement,**

Dépenses : 1 023 877,65 €

RAR : 1 752 908,72 €  
 TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT : 2 776 786,37 €

Recettes : 490 231,39 €  
 RAR : 0,00 €  
 TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT : 490 231,39 €

**Le budget d'investissement est en déficit de 2 286 554,98 €.**

**Résultat du CA 2019 eau potable  
 avec reprise des résultats 2018 (hors restes à réaliser)**

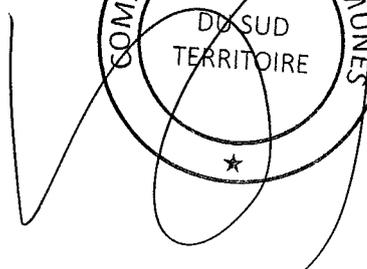
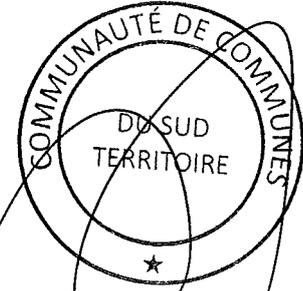
	Résultat 2019	Résultat 2018 repris	Tous exercices confondus
Fonctionnement	-147 878 ,50	963 938,19	816 059,69
Investissement	-533 646,26	2 288 345,96	1 754 699,70
<b>Total</b>	<b>-681 524,76</b>	<b>3 252 284,15</b>	<b>2 570 759,39</b>

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019,

**Le Conseil Communautaire, en l'absence de Christian RAYOT, et après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le compte administratif pour l'exercice 2019.**

*Annexe : Vue d'ensemble CA*

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p><b>Et publication ou notification le 22 MAI 2020</b></p> <p>Le Président,</p>  	<p><b>Le Président,</b></p>  
--	---